

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE



BIARRITZ

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

Département
Des PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrondissement
de BAYONNE

OBJET :

**Délégation de
signature des
engagements
juridiques et
comptables aux
directeurs et chefs
de services**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-19,

VU la délibération n°2026_03_28_06 du Conseil Municipal du 28/03/2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire qui dispose que « les décisions prises en application de la présente délibération portant délégation d'attributions peuvent être signées par un fonctionnaire agissant par délégation du maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-19 du CGCT ».

Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la Ville de Biarritz et afin de permettre une parfaite continuité du service public, que la signature de certains actes et documents financiers soit assurée par les directeurs et chefs de services.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick ALLEGROTTI, Responsable du centre technique municipal de la Ville de Biarritz à l'effet de signer des engagements juridiques et financiers d'un montant inférieur à 1 500 € T.T.C., et entrant dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues.

Cette délégation s'opérera sous la surveillance et la responsabilité du Maire. Il conserve le pouvoir de signer personnellement à tout moment tous documents concernés par la délégation présentement accordée.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (50 cours Lyautey, 64010 Pau) dans un délai de 2 mois ou sur le site www.telerecours.fr, à compter de sa date de publication.

BIARRITZ, le 07 AVR. 2026

Le Maire,

Serge BLANCO